

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS**  
**REUNION DU 25 mai 2021 – PROCES-VERBAL**

Etaient présents :

- M. Jean-Michel FEUILLET, conseiller départemental de la Haute-Marne, vice-président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Jean-Luc GAILLARDIN, commune de Dammarie sur Saulx,
- M. Didier GROSJEAN, maire de Montiers sur Saulx,
- M. Jean-Michel GUYOT, maire de Ligny en Barrois,
- M. Louis LODÉ, commune d'Horville en Ornois,
- M. Gilbert DEPARDIEU, représentant de Mme PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Jean-Pierre MALASPINA, commune de Poissons,
- M. Jean-François MARECHAL, maire de Saudron,
- M. Yannick RICHARD, maire d'Osne le Val,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Denis STOLF, personnalité qualifiée,
- Mme Emilie ACHARD, représentant Mme le Préfet de la Meuse,
- M. Mathieu RIQUART, ASN,
- M. Patrice TORRES et Mme Martine HURAUT, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET et Mmes Laetitia FAUGIERES et Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Franck MENONVILLE, sénateur de la Meuse,
- Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, conseillère départementale de la Haute-Marne,
- M. Gérard ABBAS, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Jacques LERAY, CEDRA.

Etaient invités :

- M. Jean-Marie HANOTEL, MNE, suppléant de Mme FRANÇOIS,
- M. Quentin ENIUS, suppléant de M. RICHARD.



1) Approbation du PV du CA du 22 mars 2021

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 mars 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Activités des commissions

M. THERIN, président de la commission « Communication », rappelle qu'il y a déjà eu deux réunions au cours desquelles a été rédigé le n° 22 de la Lettre du CLIS en cours de diffusion (M. OLLIVIER tient à féliciter les membres de la commission pour la qualité du travail accompli). Par ailleurs, la commission réfléchit aux moyens les plus appropriés pour toucher le plus grand nombre, notamment les jeunes générations.

M. LHERITIER, président de la commission « Réversibilité et récupérabilité », indique qu'il y a eu une réunion le 6 mai. Les travaux portent sur la récupérabilité et ses conditions (compte-tenu principalement de la résistance des matériaux face aux phénomènes attendus : corrosion, dilatation, déformation...). La commission souhaite que le CA autorise l'ouverture d'une procédure d'appel d'offres pour obtenir d'un ou plusieurs experts des réponses sur ce sujet précis.

M. FLEURY approuve cette initiative, d'autant qu'elle ne provient pas pour une fois d'un opposant, mais demande à voir la commande exacte en détail. Elle sera définie dans un cahier des charges qui sera prochainement transmis aux membres, M. TORRES confirmant que l'ANDRA est prêt à collaborer à cette démarche.

Les membres du CA, à l'unanimité, donnent leur accord pour qu'un appel d'offres soit lancé (le choix du prestataire sera soumis au vote de l'AG). Mme FRANÇOIS estime qu'il serait également intéressant d'avoir une lecture de la loi de 2016 par un juriste sur la définition de la réversibilité.



M. FLEURY, président de la commission « Environnement et santé », signale qu'une réunion s'est tenue le 11 mai. Il confirme que l'état de référence sanitaire va démarrer cet automne. Une nouvelle réunion est prévue le 8 juin afin de réfléchir aux actions de communication qu'il faudra mettre en œuvre pour annoncer cette action.

La commission a également envisagé de faire vérifier les données de l'ANDRA relatives à l'état de référence radiologique et au suivi mis en place. La CRIIRAD, sollicitée par M. FLEURY, ayant répondu qu'elle ne pourrait pas assurer cette mission, il est proposé de lancer un appel d'offres pour faire évaluer ce qui a été fait par l'ANDRA en la matière.

M. TORRES précise qu'il n'y a pas aujourd'hui de suivi en continu, les évolutions étant très faibles en l'absence d'activité nucléaire. Là encore, l'ANDRA collaborera avec le CLIS. Il suggère par ailleurs de prendre contact avec la CLI de Soulaines qui a par le passé fait appel à des experts pour effectuer des mesures dans l'environnement (une visite du site pourrait également être proposée aux membres du CLIS).

Les membres du CA, à l'unanimité, donnent leur accord pour qu'un appel d'offres soit lancé pour faire évaluer l'état de référence radiologique et le suivi.

Pour M. FLEURY, il s'agit d'une question importante, suggérée par ce qui s'est passé récemment à la BAMAS de Saint-Dizier (rejets plus importants que prévu) et par ce qui a été dit lors de l'installation du CSA à Soulaines (la communication de l'ANDRA à l'origine mettait en avant l'absence de rejet). M. TORRES estime que la communication grand public a peut-être été maladroite mais il convient de dire qu'à l'époque, en dessous d'un certain seuil, il n'était pas nécessaire de solliciter une autorisation de rejet. C'est seulement en 2005 que cette autorisation est devenue obligatoire.

En réponse à Mme FRANÇOIS et M. HANOTEL, M. TORRES indique que l'estimation des rejets futurs, en cas d'exploitation du centre de stockage, est traitée dans les documents relatifs à la sûreté.

M. JAQUET indique que la commission « Risques » doit se réunir le 10 juin pour désigner un président et établir un programme de travail, dans la perspective du dépôt de la DAC. Quant à la commission « Aménagement du territoire », une réunion sera programmée dans la deuxième quinzaine de juin.



En prévision des appels d'offres à venir, il est procédé au renouvellement des membres de la commission d'appel d'offres. Sont désignés comme titulaires, en plus de MM. FERNBACH, FLEURY et LHERITIER, MM. STOLF et THERIN. MM. COUDRY, HANOTEL, MALINGREAU et RICHARD sont désignés comme suppléants en plus de M. OLLIVIER.

### 3) Participation à la concertation de l'ANDRA

M. FEUILLET rappelle que l'ANDRA met en œuvre une concertation sur la phase industrielle pilote (Phipil) dont les modalités ont été présentées lors de la réunion du 12 juin, notamment une conférence de citoyens dont l'organisation a été confiée à un comité de pilotage présidée par Mme BREVAN. Celle-ci a sollicité le CLIS pour que des membres participent à une session de formation qui doit avoir lieu le 11 juin à Bure.

M. FLEURY estime que cette Phipil n'est pas sortie du débat public de 2013 qui pour lui n'a pas eu lieu, mais a été suggérée au panel de citoyens mis en place par la CNDP à l'époque. Pour lui, d'une manière générale, aucune concertation n'est possible dans les conditions actuelles.

Mme FRANÇOIS s'interroge sur les motifs de cette concertation, alors que des choses précises sont déjà arrêtées (coût, infrastructures nécessaires, transports avec des travaux déjà envisagés), et plus globalement sur la raison d'être de cette Phipil à un tel coût alors que de nombreuses incertitudes demeurent quant à la réalisation du projet. M. TORRES souligne que la Phipil ne se fera que si le projet est autorisé, et que cela nécessitera la construction des installations réelles (certaines infrastructures peuvent être anticipées car elles pourront toujours être utiles au territoire). Mais la loi ne définit pas le contenu de cette phase et il convient d'y travailler, ce que fait l'ANDRA en tant que porteur du projet.

M. JAQUET fait part de la volonté des trois partenaires du dialogue HAVL (ANCCLI, IRSN et CLIS) d'organiser une large concertation sur la Phipil, pour définir le programme de recherches, les résultats attendus, les modalités de suivi et d'évaluation finale.

Pour M. FEUILLET, il est important de participer, d'échanger et de s'exprimer, surtout lorsqu'on n'est pas d'accord. M. FLEURY estime que ne pas participer est un acte politique fort pour dénoncer une pseudo-concertation.





Suite à cette discussion, les membres du CA sont appelés à se prononcer sur la participation de membres du CLIS à cette concertation. Par 17 voix pour et 2 contre (Mme FRANÇOIS et M. FLEURY), le CA donne son accord de principe. MM. GAILLARDIN, LHERITIER, LODE et STOLF sont désignés pour rencontrer le panel de citoyens le 12 juin. Ils seront accompagnés par M. JAQUET, qui interviendra également devant le panel le 11 juin.

#### 4) Désignation du vice-président et du trésorier

M. FEUILLET rappelle que, conformément au règlement intérieur du CLIS, il aurait fallu soumettre à renouvellement, en 2020, les postes de vice-président et de trésorier. Compte-tenu de la crise sanitaire et du report du deuxième tour des élections municipales, de la désignation retardée des représentants des communes au CA, et dans l'attente par conséquent prolongée de l'arrêté préfectoral désignant l'ensemble des membres du CLIS, cela n'a pu être fait.

Suite à la demande de M. FLEURY lors du CA de mars, et afin de se mettre en conformité avec les statuts, il a été décidé d'y procéder, dans la mesure où il était possible d'organiser une réunion du CA en présence de ses membres. MM. FLEURY et STOLF font part de leur candidature.

M. FLEURY présente à nouveau sa candidature pour essayer de faire fonctionner le CLIS autrement, avec des actions plus politiques (comme donner un avis sur le dossier de DUP de l'ANDRA), et en continuant à poser les questions que se posent les gens. Selon lui, cela ne peut pas nuire au CLIS.

M. STOLF rappelle qu'il a été vice-président pendant 5 ans, puis président pendant 5 autres années. Il souhaite faire partager son expérience et continuer les actions comme celles qui ont été décidées ce soir.

Le scrutin a lieu à bulletin secret avec élection au premier tour en cas de majorité absolue.

Sur les 19 membres présents, il y a 19 votes exprimés : M STOLF recueille 16 voix, contre 3 pour M. FLEURY. M. STOLF est élu vice-président au premier tour pour un mandat de deux ans. Il remercie les membres du CA ainsi que M. FEUILLET.



Pour la fonction de trésorier, M. OLLIVIER est le seul candidat. Il est désigné à l'unanimité moins une abstention pour un nouveau mandat de deux ans.

M. OLLIVIER rappelle que le règlement intérieur prévoit également la désignation d'un trésorier suppléant. M. THERIN est désigné à l'unanimité moins une abstention.

#### 5) Questions diverses

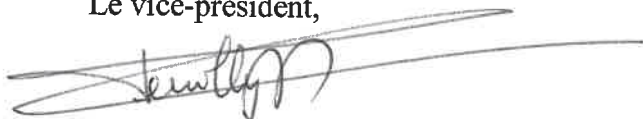
- En réponse à Mme FRANÇOIS, M. TORRES indique que l'ANDRA présentera son mémoire en réponse aux observations de l'Autorité environnementale avant le démarrage de l'enquête publique sur le dossier de DUP.

- M. GUYOT souhaite que la consultation lancée par la SNCF sur la réhabilitation de la voie ferrée Ligny/Gondrecourt soit élargie à d'autres sujets, comme les questions de mobilité.

- M. TORRES rappelle qu'une journée d'information à destination des membres du CLIS, et notamment les nouveaux, est toujours prévue. Il est proposé que cette journée soit fixée fin septembre/début octobre, lorsque le CLIS aura accueilli les nouveaux représentants des conseils départementaux.

A Bure, le 13/09/2021

Le vice-président,



Jean-Michel FEUILLET

